

Communiqué de presse : Droit de réponse à l'article du 3 novembre 2024

La Section départementale 88 du SNES-FSU prend acte de la décision du Tribunal administratif de Nancy du 25 octobre 2024, rejetant la requête devant le juge des référés déposée par notre représentante locale des personnels, au nom de la communauté éducative, visant à faire respecter le vote du CA du collège Fleurot d'Héralval de Plombières-les-Bains. Cette décision de rejet porte uniquement sur la forme et non sur le fond ; c'est pourquoi le SNES-FSU attend la décision du Conseil d'État qui se prononcera sur le fond du dossier.

Lors de la présentation des groupes de niveau au conseil d'administration, dans le cadre de la mise en place du choc des savoirs dans les classes de 6^e et 5^e, les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves ont voté contre le tri des élèves et pour la mise en place de groupes hétérogènes, garantissant l'émulation dans les classes et le travail collaboratif et s'opposant à la stigmatisation des élèves.

Le ministère, et ce faisant, les inspecteurs pédagogiques de mathématiques et de français ainsi que certains chefs d'établissement s'entêtent à mettre en place ces groupes de niveaux à l'encontre des besoins pédagogiques des élèves et déstabilisant ainsi les dynamiques d'équipe qui ont largement fait la preuve de leur efficacité.

Les résultats obtenus aux évaluations nationales et au Diplôme National du Brevet (DNB) par les élèves du collège Fleurot d'Héralval depuis plusieurs années sont plus élevés que les moyennes nationale, académique et départementale, comme les services du Rectorat l'ont d'ailleurs constaté lors de l'évaluation de l'établissement effectuée au printemps 2024.

Nous nous inquiétons tout autant de la manière dont les décisions prises lors d'un conseil d'administration sont balayées d'un revers de main... ces décisions n'auraient donc aucune valeur ? Voilà une vraie source d'inquiétude quant à la démocratie interne des établissements scolaires !

Enfin le SNES-FSU apporte tout son soutien à l'équipe de ce collège, aux parents, aux élèves et à l'ensemble de cette communauté éducative qui lutte pour le respect de ses droits. Nous continuerons à nous tenir à leurs côtés.

Le bureau SNES-FSU 88

